

## La lente construction d'une nation républicaine et de la démocratie en France. (1880-1945)

### A. Les moments et les actes fondateurs de la République (8h)

#### « Quelques Rappels » :

La France a connu, entre 1789 et 1880, de nombreuses expériences de gouvernement. On peut distinguer plusieurs moments clés :

- **La Révolution de 1789** aboutit à la fin de l'absolutisme et à la proclamation de la 1<sup>ère</sup> République (1792-1804). Si le roi est renversé puis exécuté, l'expérience démocratique reste limitée. La révolution est marquée par la violence. La guerre contre la coalition européenne et les multiples révoltes rendent impossibles la mise en place d'un régime démocratique stable. La période est donc marquée par l'exercice du pouvoir souvent violente par une minorité de Révolutionnaires.

- **Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> empires de 1804-1815 et de 1851 à 1870.** Napoléon Bonaparte puis son neveu Louis-Napoléon Bonaparte mettent en place **un régime impérial autoritaire.**

- **La Restauration et la Monarchie de Juillet (1815-1848) :** Durant 33 ans, **3 rois de France** vont se succéder pour gouverner la France.

Durant la monarchie ou les empires, le pouvoir des souverains n'est pas absolu mais la participation des citoyens à la vie politique est alors limitée, **seule une minorité de riches Français conserve le droit de vote et la possibilité d'exercer des fonctions politiques.**

#### INTRODUCTION :

**En 1870,** La République est de nouveau proclamée, c'est la **III<sup>ème</sup> République.** Si l'opposition au système républicain et à la démocratie reste forte (les monarchistes sont majoritaires à l'Assemblée Nationale jusqu'en 1874) les Républicains parviennent à imposer le nouveau régime politique et à construire **une nation républicaine** fondée sur l'exercice de la **démocratie.** Cette reconstruction républicaine est principalement l'œuvre des **Radicaux,** courant politique qui unit la grande majorité des Républicains entre 1870 et 1910. Leur combat est fondé sur **la laïcité** et une **lutte contre l'influence des groupes religieux** et particulièrement l'Église catholique, alors, très majoritaire.

Parallèlement, La France poursuit, durant ces premières années de la République, une « **œuvre colonisatrice** » en Afrique et en Asie, souvent **justifiée par un devoir de civilisation.** Admise par une grande majorité de la classe politique et par les Français, la colonisation n'est que très rarement critiquée malgré la violence et l'injustice du système colonial.

#### I. La construction d'une nation républicaine.

*Pbmtq : Comment la République ancre-t-elle la République dans l'esprit des Français ?*

##### 1. Les symboles de la République et la constitution d'une nation.

Après avoir connu près d'un siècle d'instabilité politique, les Républicains au pouvoir depuis 1870 veulent ancrer l'idée et les pratiques républicaines dans la **Nation Française.**

Il se développent alors un ensemble de symboles qui vont favoriser le développement de l'esprit républicain.

#### Exercice :

En vous appuyant sur les **documents p13, 3, 4 p 14-15, 3 p 17, 1 et 5 p 22-23, p26-27,** répondez aux questions suivantes :

**Q1 : Quelles symboles de la République peut-on identifier ? A quelle tradition artistique se rattache la plupart des œuvres ?**

**Q2 : Quels autres symboles non représentés dans le livre connaissez-vous ?**

**Q3 : Montrez que la République glorifie des « grands hommes ».**

**Q4 : Quels autres moyens permettent développer « l'esprit de nation » dans la population française.**

#### Correction :

<http://www.elysee.fr/president/la-presidence/les-symboles-de-la-republique-francaise/les-symboles-de-la-republique-francaise.489.html>

**Q1 :** Les documents du livre permettent d'identifier plusieurs symboles de la République :

- **La Marianne** coiffée d'un bonnet phrygien, d'une couronne ou d'un casque représente la République. C'est l'un des symboles les plus populaires, elle est apparue durant la Révolution Française. Dans les années 1880, toutes les communes installent des bustes de Marianne dans les mairies et en particulier dans la salle des mariages. Elle apparaît aussi sur la monnaie utilisée quotidiennement.

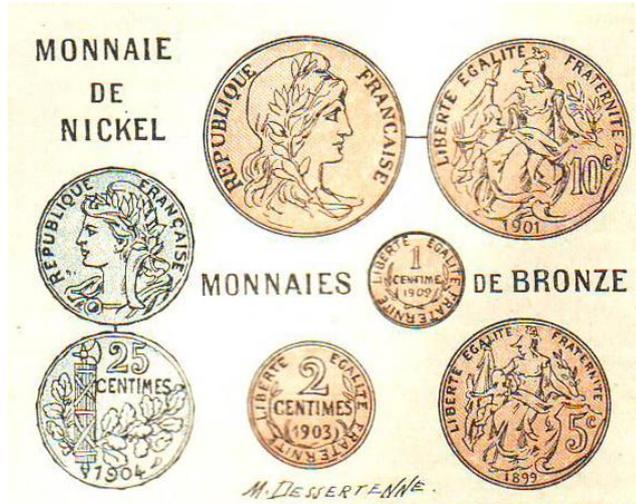
- **Le drapeau tricolore** est une création de la Révolution, il est l'œuvre de l'artiste David d'Angers. Il symbolise l'union du peuple et de l'État. Il est devenu officiellement le drapeau national **en 1830** mais il fut plusieurs fois

menacé. Le drapeau national est présent sur tous les monuments publics, au moins lors des journées de **commémorations nationales**. Les 3 couleurs nationales sont utilisées de façon récurrente dans les affiches politiques, les œuvres d'art commandées par la Nation.

- **La Fête Nationale : le 14 juillet** est évidemment une référence à la prise de la Bastille de 1789. Il devient le jour de la nation en 1880, 1<sup>ère</sup> année où la fête nationale devint un jour férié. Elle est jour de fête au sens propre et donne lieu à des manifestations collectives et joyeuses dans toutes les communes de France. Très populaire, la Fête Nationale est un des éléments qui contribuèrent à l'unité nationale.

- **la devise nationale** (p26) : Née durant la Révolution, la Formule « Liberté, Egalité, Fraternité » a connu plusieurs versions avant d'être inscrite dans la Constitution de 1848 comme « principe de la République ». A partir de 1880, elle est gravée sur les monuments publics et apparaît sur les monnaies françaises.

Les œuvres artistiques qui permettent de représenter les symboles de la République, sont le plus souvent inspirées de l'art gréco-romain qui permet une approche métaphorique et allégorique. La raison est aussi que la III<sup>e</sup> République se veut l'héritière de la démocratie athénienne et de la République romaine.



Q2 : l'Etat a choisi d'autres symboles utilisés de façon plus ou moins fréquente et qui sont plus ou moins populaires.



**Le faisceau du Licteur**, symbole de l'unité nationale



**Le coq gaulois**, symbole très ancien, il est popularisé par le sport. La création de compétitions internationales renforce la cohésion de la Nation.



**La Marseillaise** est un chant de guerre d'Avril 1792, rendu populaire par des soldats venus de Marseille, elle change de nom après Août 1792. Elle devient hymne national en 1795 puis de nouveau en 1887.

Q3 : La p13 montre un tableau représentant les funérailles de Victor Hugo. La République décide de faire de l'inhumation du grand écrivain, une commémoration nationale à laquelle participe des centaines de milliers de Français. La volonté de l'Etat d'exalter la grandeur de la France passe donc par la mise en avant d'artistes, de militaires, d'écrivains et d'hommes politiques dont les œuvres contribuèrent à imposer l'esprit républicain ou l'idée de Nation.



**Le Panthéon**, ancienne église construite au XVIII<sup>e</sup> siècle devient un temple de la nation où les restes d'hommes illustres sont inhumés ou transférés. Le corps de Victor Hugo fut inhumé au Panthéon le 1<sup>er</sup> juin 1885. Durant la III<sup>e</sup> République, fut voté par le Parlement le transfert et l'enterrement de plusieurs autres personnalités :

- L'écrivain Emile Zola en 1908,
- les hommes politiques Sadi-Carnot (Président de la République assassiné en 1898), Léon Gambetta (père de la III<sup>e</sup> République, transféré en 1920), Jean Jaurès (assassiné en 1914 et Transféré en 1928).

Frappé de la devise : « Aux grands hommes, la patrie reconnaissante », le Panthéon est un monument majeur dans la construction de l'esprit national et républicain. Il témoigne aussi de la volonté de la République d'aménager l'espace public pour y inscrire les symboles de la République ;

## 2. L'affirmation républicaine et l'aménagement urbain de Paris.

L'Etat va affirmer la République et l'idéal républicain dans les villes en érigeant des monuments publics et en créant des espaces de célébration. L'architecture et la statuaire vont être privilégiés par les commandes publiques, tout particulièrement à Paris.

La capitale connaît à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une profonde modification de son espace. Les grands travaux haussmanniens débutés sous Napoléon III sont repris sous la III<sup>e</sup> République. La ville s'articule autour de grandes avenues qui aboutissent à de larges places qui sont dotés de monuments décoratifs. L'état commande et fait donc installer des centaines d'œuvres architecturales et sculptées.

**L'exemple de l'Axe Place de la République- place de la Nation.**

## 3. Les principes de la citoyenneté :

**Etre citoyen, l'évolution du le code de la nationalité.**

### a) L'héritage Napoléonien et II<sup>e</sup> République :

- **Le code civil de 1804** affirme « est français l'enfant né d'un père français ».

L'art. 9 prévoit que « l'individu né en France d'un étranger peut, dans l'année qui suit l'époque de sa majorité, réclamer la qualité de Français, (...) s'il réside en France et qu'il déclare que son intention est d'y fixer son domicile ».

- **La loi de 1851** : est français de naissance, « tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y serait né soit Français est intégré à la grande famille française (...). »

Le code civil et la loi de 1851 rendent possible l'acquisition de la nationalité française par un étranger puis attribue de façon automatique la nationalité française aux enfants étrangers « de la seconde génération ». C'est ce que les juristes appellent le « **double droit du sol** ».

### b) Les évolutions du code de la nationalité sous la III<sup>e</sup> République.

- **La loi de 1889** : La loi de 1889 fait Français à la naissance l'enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France sans possibilité de répudiation. Quant à l'enfant né en France d'un père étranger qui n'y est pas né, il est Français automatiquement à sa majorité, s'il réside encore en France : dans l'année qui suit cette majorité il a cependant la possibilité de rester étranger en répudiant la nationalité française. La nouvelle loi replace le droit du sol au cœur de la législation française de la nationalité.

Le code de nationalité a donc évolué vers l'intégration automatique des étrangers dans la nationalité française. Elle applique le principe du **droit du sol (jus solis)** et non le strict principe du **droit du sang (jus sanguinis)**.

**En 1927**, la loi évolue encore, elle permet de donner la nationalité à un étranger installé en France depuis 3 ans au lieu des 10 ans prévus en 1889.

**Pourquoi cette conception ouverte de la nationalité française ?**

Cette conception répond à plusieurs principes et spécificités de la population française à partir de 1850

1°) La France est un pays d'immigration.

- **1851** : 378 560 étrangers
- **1872** : 723 500 étrangers
- **1881** : 1 001 000 étrangers
- **1911** : 1 159 830 étrangers
- **1921** : 1 532 000 étrangers
- **1926** : 2 409 000 étrangers
- **1931** : 2 715 000 étrangers

La présence étrangère est multipliée par 8 entre 1851 et 1931. La part des étrangers dans la population française passe de moins de 1,5% en 1851 à 6,5%.

Accorder la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France permet de les intégrer à la nation.

2°) L'égalité de droits et des devoirs.

La République se veut égalitaire (devise), elle doit donc veiller à ce que les résidents bénéficient des mêmes droits mais aussi soient soumis aux mêmes devoirs. Or, **les étrangers et leurs enfants ne sont pas soumis au service militaire et échappent à certaines contributions fiscales**. Intégrer les enfants d'étrangers permet donc à l'état d'exiger d'eux les mêmes devoirs qu'aux enfants de Français.

Egale devant la loi les citoyens sont des acteurs de la vie démocratique française.

## II. La construction démocratique.

### 1. Une nation de citoyens qui possèdent des droits politiques.

Doc 1 et 2 p 14 :

**Q1 : Quel droit fondamental les deux documents mettent-ils en évidence ? A quelle occasion et comment est-il exercé ?**

La constitution de la III<sup>e</sup> République accorde le droit de vote aux citoyens de plus de 21 ans. Les Français sont électeurs lors de 4 élections :

- **Conseil municipal**, élu pour 6 ans, gère la commune c'est-à-dire la ville ou le village. La France compte plus de 36000 communes. Le conseil municipal choisit parmi les membres élus le maire de la commune.
- **Conseils d'arrondissements**, élus pour 6 ans, sont peu actifs, ils sont constitués par un ensemble de communes qui devaient former une communauté de 100 000 habitants en 1875.
- **Conseils généraux**, élus pour 6 ans, ce sont des conseils départementaux qui n'ont que peu de pouvoirs mais permettent aux élus d'émettre « des avis » transmis au gouvernement et aux préfets qui représentent l'état dans le département.
- **La chambre des députés**. Les élections législatives ont lieu tous les 4 ans. Ce sont les plus importantes élections car **les partis qui obtiennent la majorité à la Chambre désignent le Président du Conseil (Chef du gouvernement) qui nomme les ministres et gouvernent la France**.  
Le gouvernement rédige les lois qui sont votés à l'**Assemblée Nationale** composée **Chambre des députés** et du **Sénat**.

La vie politique s'articule donc à deux échelons. L'échelon communal et l'échelon national.

Les Français sont donc **électeurs mais aussi candidats** (la plupart des mandats nécessite d'avoir au moins 25 ans). La participation à la vie politique des Français progresse surtout après 1900.

**Q2 : Qui est privé de ce droit ?**

Les Français ne disposent pas du droit de vote. Certaines sont très engagées dans la vie politique et réclament l'égalité des droits. Plusieurs votes ont lieu à l'A.N durant la 3<sup>e</sup> République pour accorder le droit de vote aux femmes mais aucune des lois n'est acceptée du fait du refus du Sénat de voter les textes pourtant validés par la Chambre des Députés.

Lire 2 p 15 :

**Q3 : Quels autres droits sont indispensables à la vie politique ?**

- **liberté de la presse** ainsi que le **droit de réunion** et la **liberté d'expression de 1881**,
- **la liberté syndicale** et la création des **associations professionnelles de 1884 (Waldeck-Rousseau)**,
- **la liberté d'association de 1901**. Cette loi a permis la mise en place des partis politiques et a été à l'origine des grandes divisions politiques actuelles en faisant apparaître des partis de Gauche (SFIO en 1905), la Parti Radical et Radical-socialiste (Centre-Gauche), La fédération Républicaine (Droite), l'Action Française (Extrême-Droite). Le **pluralisme** ou **multipartisme** sont des conditions indispensables à la vie démocratiques.

### 2. Des citoyens qui participent à la vie politique, l'exemple de l'entre-deux-guerres.

P 24

**Q4 : Présentez et relevez les dates des documents 1, 2, 3 : A quelle période appartiennent-ils ?**

Les documents du livre témoignent de la vie politique entre 1927 et 1935 dans la période dite de l'entre-deux-guerres. L'Europe connaît alors une grave crise politique et économique qui favorise l'arrivée au pouvoir de dictateurs violents qui s'appuient sur des partis uniques comme :

- en Russie devenue l'URSS, avec le **Parti Communiste d'URSS dirigé par Lénine puis Staline**.
- en Italie, avec le PNF (parti Fasciste) dirigé par Mussolini.
- en Allemagne, avec le NSDAP (Parti Nazi) d'Hitler.

**Q5 : Montrez que les documents témoignent :**

**a) d'une participation active des citoyens à la vie politique.**

La France connaît alors une active participation des citoyens à la vie politique qui se matérialise par l'appartenance à un parti et la participation à des manifestations et des grèves.

**b) de fortes tensions entre les différents partis politiques.**

Les documents montrent une forte opposition entre la Gauche et la Droite qui s'exprime dans la rue mais surtout dans la presse. Les **partis de Gauche** et leurs journaux, comme **Le Populaire**, **dénoncent les tentatives de « coup de force (des ligues) fasciste(s) »**. Inversement, l'Extrême-droite organise des rassemblements de **mouvements nationalistes** appelés **ligues** (comme les Croix-de-Feu) qui accusent, dans leurs journaux (ex : **L'Action Française**) et leurs manifestations, les hommes politiques républicains d'être **« tous pourris », ou « voleurs »**.

3. Une République contestée :

**P 20-21 :**

Dans l'Entre-deux-guerres, les Français ont adopté la démocratie mais il existe d'importantes tensions qui aboutissent à des expériences démocratiques comme l'union puis la victoire électorale des partis de Gauche dans le Front Populaire (1936-1938) qui instaure alors de nouveaux droits pour les salariés (Congés payés, Semaine de 40h de travail) et dissout les ligues fascistes. L'extrême-droite et une partie de la droite rendront le Front Populaire responsable de la défaite contre l'armée allemande et soutiendront le vote par l'AN des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain en Juin 1940. Quelques jours plus tard, il abolira la République.

**III. Laïcité et l'école, piliers de la République. (P18-19)**

1. Le radicalisme et la laïcité,

**1) Le Radicalisme courant politique républicain dominant de 1880 aux années 1930.**

**Laïcité** : qui n'a pas de caractère religieux. En politique, le mot désigne la stricte séparation entre le pouvoir politique et la religion considérée comme une affaire privée.

**Document** : Un texte de référence **le discours de Belleville de Gambetta**.

*En 1869, alors que la France est encore gouvernée par Napoléon III, Gambetta prononce un discours à Belleville où il réclame des réformes démocratiques et républicaines.*

Citoyens,

Au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer **les principes de la démocratie radicale** et de revendiquer énergiquement :

- l'application la plus radicale du suffrage universel tant pour l'élection des maires et des conseillers municipaux, sans distinction de localité, que pour l'élection des députés (...)
- la liberté individuelle désormais placée sous l'égide des lois (...)
- la liberté de la presse dans toute sa plénitude, (...)
- la liberté de réunion sans entraves et sans pièges avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique ou sociale ;
- l'abrogation de l'article 291 du Code pénal; (*interdiction de réunion et d'association de plus de 20 personnes sans autorisation préalable de l'Etat*) ; la liberté d'association pleine et entière ;
- la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avec concours entre les intelligences d'élite, pour l'admission aux cours supérieurs, également gratuits (...)
- la suppression des armées permanentes cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur ;
- l'abolition des privilèges et monopoles, que nous définissons par ces mots : primes à l'oisiveté ;

- les réformes économiques, qui touchent au problème social (...) au nom du principe de justice et d'égalité sociale. Ce principe généralisé et appliqué peut seul, en effet, faire disparaître l'antagonisme social et réaliser complètement notre formule :

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Le comité électoral de Belleville. Publié dans le journal *L'avenir*, Mai 1869.

Q1 : Pourquoi le texte est-il à l'origine du choix par les Républicains du mot « Radical » pour désigner leur mouvement puis leurs partis après 1901.

Q2 : Quels grands changements politiques réclame Gambetta.

Q3 : Montrez que la laïcité est un principe essentiel dans la République conçue par les Radicaux.

Q4 : En utilisant vos connaissances de cours, montrez que les grandes lois de la IIIe République s'inspirent de ce discours.

R1 : Le choix du mot *Radical* pour désigner le courant républicain à partir de 1870, vient d'une citation des premières lignes du texte, « *affirmer les principes de la démocratie radicale* ». Pour Gambetta et ses successeurs au pouvoir à partir de 1875, la République doit transformer la société par des lois accordant des droits fondamentaux aux citoyens (sur la base de la DDHC de 1789).

R2 : Les Radicaux réclament le suffrage universel, le droit de réunion et d'association, la liberté d'expression et la liberté de la presse mais aussi la garantie des libertés individuelles.

R3 : Pour eux, la laïcité est un principe essentiel qui permet la liberté d'expression. Il leur paraît nécessaire de séparer l'Eglise et l'Etat et de mettre en place une école laïque.

En 1879, alors que Gambetta prononce ce discours la France reconnaît la liberté religieuse mais fait du catholicisme la religion « dominante » de la France. Les 3 communautés religieuses présentes en France sous Napoléon Ier bénéficient d'un statut particulier. L'Etat rémunère le clergé et entretient les édifices religieux grâce au « budget du culte ». Les Radicaux réclament l'abolition de ce système et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

R4 : Les grandes lois votées par l'AN après 1871 sont toutes issues du programme de Belleville comme par exemple les lois de 1881 sur la liberté de la presse et les lois sur la liberté d'association de 1901. Ces lois fondamentales sont encore en vigueur aujourd'hui ce qui montre l'importance des Radicaux dans la construction de la démocratie française.

## 2. L'école public, pierre angulaire de la République radical.

Les lois Ferry de 1881 à 1883 mettent en application les principes du discours de Belleville. Elles illustrent la volonté des Radicaux désormais au pouvoir de créer **une école républicaine, publique, gratuite et obligatoire.**

### Texte et illustration 2/4 p18 : lecture commune et analyse.

Jusqu'en 1880, de nombreuses écoles sont gérées par l'Eglise catholique. Le caractère religieux de l'enseignement est fortement réduit par les lois de 1881-1882. Celles-ci rendent l'école primaire « obligatoire jusqu'à 13 ans révolus », gratuite « aucune rétribution ne sera perçue dans les écoles primaires publiques ». La morale et l'éducation civique remplacent l'instruction religieuse qui doit se faire « en dehors des édifices scolaires ».

En réalité, 2 systèmes scolaires vont cohabiter :

- **l'école publique** qui accueille une grande majorité des enfants en particulier ceux issus des classes populaires.

- **l'école privée** qui conserve un caractère religieux, elle accueille souvent les enfants des bourgeois et les enfants issus des régions très religieuses comme dans l'ouest de la France. Certaines congrégations religieuses considérées comme hostiles à la République perdront le droit d'enseigner et seront expulsés de France en 1880 et 1903.

Etude du texte de Charles Péguy.

### Synthèse :

Charles Péguy montre bien que les instituteurs qualifiés de « **Hussards noirs de la République** » ont fortement contribué à diffuser les valeurs républicaines que sont la laïcité, le patriotisme, la morale civique. Issus du peuple, les instituteurs incarnent l'idée de progrès social offert par l'école républicaine aux citoyens. La laïcité devient alors un enjeu de la construction de la nation républicaine.

## 3. la volonté de séparer l'Eglise et l'Etat : la laïcité de l'Etat.

### Doc. 3 et 5 p18-19 : Loi de décembre 1905 et son application.

Depuis plusieurs années, les Radicaux cherchent à réduire le poids de la religion et en particulier du catholicisme dans la vie politique. Pour eux, **la religion est une affaire privée et l'état doit adopter une position de neutralité appelée Laïcité républicaine. La loi de 1905 introduit :**

- La séparation de l'église et de l'état. Désormais l'état ne rémunère plus le clergé et ne participe plus à l'entretien des lieux de cultes qui sont à la charge des communautés religieuses devant formées des « associations ». Comme le montre la photo 5 p 19, dans certaines régions de France où la pratique religieuse restait forte, les communautés s'opposent aux **inventaires des biens** qui devait permettre la séparation entre les biens restant propriété des Eglises (soumis à l'impôt) et les biens revenant à l'Etat. Durant près de 2ans, la querelle des inventaires divise la France en deux camps :

- **les anticléricaux**, favorable à la liberté de conscience et de culte mais opposés à une religion d'état.
- **les ultramontains** qui considèrent que l'obéissance au pape prime l'obéissance aux lois républicaines.

La guerre de 1914-1918 va unir le peuple français et apaiser les tensions entre partisan de la laïcité et religieux. De nombreux prêtres serviront d'aumôniers dans les tranchées et le sentiment religieux deviendra de plus en plus personnel. La séparation de l'église et de l'Etat ne sera pas remise en question et deviendra un principe de la République.

### **III. La colonisation, l'affirmation de la puissance nationale et de l'idéal républicain.**

#### **IV. La République à l'épreuve des 2 guerres mondiales.**

- 1. 1914-1918 : L'Union sacrée et la victoire de la grande armée des citoyens.**
- 2. 1939-1945 : L'effondrement et le rétablissement républicains.**

La conquête coloniale (1830-1945).

Colonialisme et anticolonialisme en France au début du XXe siècle.

L'exposition coloniale de 1931.

#### **B. Le sujet d'étude : (2 à 3 heures)**

##### **3 exposés :**

- **l'affaire Dreyfus.**
- **l'année 1940, la France dans l'abîme.**
- **Le vote des femmes.**

Une reprise.